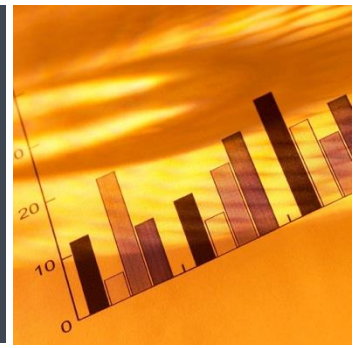


Intégrer l'analyse comparative entre les sexes à la prévention du crime



2020-S002

www.securitepublique.gc.ca

Brown, Peterson-Badali, Cesaroni, Wagstaff, Chambers, Fredericks, Goodwin et Van Dietsen

Contexte

Les femmes commettent beaucoup moins de crimes que les hommes dans presque toutes les catégories de crimes (Blanchette et Brown, 2019). En 2017, les femmes représentaient une personne accusée sur quatre dans les incidents criminels déclarés par la police au Canada (Savage, 2019). Habituellement, les femmes sont arrêtées pour vol, conduite avec facultés affaiblies, fraude et infractions en matière de drogues (Chesney-Lind et Pasko, 2013). Lorsque les femmes perpètrent des crimes violents, il s'agit généralement de crimes peu graves commis en privé contre des victimes connues (Schwartz, 2013). En revanche, la violence chez les hommes est beaucoup plus susceptible d'engendrer des blessures, de survenir en public et d'être infligée à des étrangers (Schwartz, 2013). L'Enquête social générale – Victimization menée au Canada en 2014 a révélé que ceux qui s'identifiaient comme lesbiennes, gais ou bisexuels étaient deux fois plus susceptibles d'être victimes d'un crime violent que les hétérosexuels (Simpson, 2018).

Jusqu'à tout récemment, les chercheurs et les décideurs avaient accordé peu d'attention aux filles à risque, aux filles et aux femmes ayant des démêlés avec le système de justice, de même qu'aux minorités sexuelles et de genre. Or ce n'est plus le cas, puisqu'on voit apparaître un nombre toujours croissant d'études, de politiques et de pratiques sexospécifiques partout dans le monde.

Le rapport avait pour but de combler l'écart entre la connaissance et la pratique en consolidant la littérature concernant l'analyse comparative entre les sexes en prévention du crime. Le rapport comprenait une revue de la littérature sur les différences entre les sexes dans les habitudes criminelles ainsi que les facteurs de risque

et de protection; des principes sexospécifiques globaux condensés à partir de la recherche sur ce qui fonctionne (données probantes non genrées) et de la littérature sexospécifique; un examen systématique qui cernait et synthétisait les résultats des évaluations d'impact concernant des échantillons de femmes ayant des démêlés avec le système de justice (dans la collectivité et en établissement); ainsi que des exemples de stratégies et de programmes fondés sur des données probantes prometteurs lorsqu'il s'agit d'adapter les programmes de prévention du crime existants. Le rapport renferme également des conclusions, des leçons apprises et des recommandations.

Méthode

Les auteurs du rapport ont appliqué plusieurs méthodes pour atteindre leurs objectifs. Pour commencer, ils ont eu recours à une revue de la littérature standard pour explorer la nature des crimes perpétrés par des femmes, les différences entre les sexes, de même que la délinquance et la victimisation chez les personnes LGBTQ2. Ils ont également effectué un examen systématique afin de repérer les facteurs de risque et de protection ainsi que les évaluations d'impact, et une analyse du contenu thématique a permis d'établir des principes sexospécifiques globaux. Afin de s'assurer de sélectionner l'ensemble des études et des articles potentiels, les auteurs ont ciblé un vaste éventail de sources, dont des études primaires, des revues narratives de la littérature et des méta-analyses; aucune date limite n'a été imposée. Ils ont inclus les travaux évalués par les pairs (p. ex., articles de revue) et non évalués par les pairs (p. ex., livres, livres publiés sous la direction d'un directeur scientifique, rapports techniques publiés par un gouvernement ou un organisme) d'auteurs canadiens et étrangers. Les articles



couvraient tout le spectre du développement, de l'enfance à l'âge adulte. Collectivement, ces méthodes ont produit 31 888 sources initiales à examiner, et en fin de compte, les auteurs ont inclus 56 études des facteurs de risque et de protection, 41 évaluations d'impact et 84 sources qui ont éclairé l'établissement des principes sexospécifiques globaux.

Constatations

Les auteurs ont constaté que 56 études examinaient les facteurs de risque ou de protection soit chez des échantillons exclusifs de filles et de femmes, ou séparément pour les hommes et les femmes dans une même étude. Aucune étude ne séparait les résultats pour les personnes LGBTQ2. En général, parmi les prédicteurs de risque qui revenaient invariablement pour les deux sexes, on retrouve les antécédents criminels, le raisonnement criminel, les pairs antisociaux, les défis liés à l'emploi, le manque de supervision parentale, l'externalisation des problèmes de santé mentale (p. ex., agressivité) et l'absence de soutien familial. Les données probantes étaient mitigées ou inconcluantes en ce qui concerne le fonctionnement exécutif (p. ex., attention et maîtrise de soi), la personnalité antisociale, l'internalisation des problèmes de santé mentale (p. ex., dépression, automutilation), les difficultés durant l'enfance, la toxicomanie, la qualité des relations (p. ex., satisfaction envers le partenaire), l'absence de soutien des pairs, l'éducation, la mauvaise utilisation du temps libre et les facteurs communautaires (p. ex., insécurité du logement). En outre, l'examen n'a pas révélé de différences claires entre les sexes dans les prédicteurs de risque et les facteurs de protection, les ressemblances d'un sexe à l'autre étant la norme. Notamment, la maladie mentale grave et le concept de soi (la perception qu'a un individu de lui-même) ne permettaient de prédire la délinquance pour aucun des deux sexes; le soutien familial et l'emploi constituaient invariablement des facteurs de protection pour les deux sexes; et les données probantes étaient mitigées quant aux effets protecteurs du soutien des pairs, de l'éducation, du fonctionnement exécutif et de la cohabitation avec un partenaire. La future recherche pourrait toutefois permettre de détecter des différences potentiellement nuancées entre les sexes.

Les auteurs ont dégagé 13 principes sexospécifiques globaux de l'analyse du contenu : (1) créer des

environnements caractérisés par la sécurité, le respect et la dignité; (2) mener des évaluations exhaustives et personnalisées; (3) cibler plusieurs besoins; (4) cibler les besoins à l'aide d'un cadre holistique; (5) offrir des services communautaires complets axés sur le continuum d'intervention; (6) tenir compte des traumatismes; (7) mettre l'accent sur les forces; (8) cultiver une relation; (9) mettre en œuvre une intervention structurée axée sur l'acquisition de compétences afin de renforcer les secteurs de besoins; (10) tenir compte de la diversité; (11) former et utiliser le personnel de manière appropriée; (12) incorporer les travaux de recherche et d'évaluation; (13) mettre en œuvre des programmes durables avec une grande fidélité.

Les auteurs ont recensé 41 évaluations d'impact rigoureuses menées entre 1970 et 2019 : 16 ciblaient les enfants et les jeunes et 25 les adultes; les échantillons étaient diversifiés du point de vue ethnique; et la plupart des études avaient été menées aux États-Unis. Aucune étude ne se penchait sur la communauté LGBTQ2. Les résultats indiquaient clairement quels programmes réduisaient la conduite criminelle et quels programmes n'avaient aucun effet sur elle.

Les programmes efficaces étaient caractérisés par un service humain par opposition à une philosophie punitive; une application claire du principe du risque (le degré d'intervention correspondait au niveau de risque); des modèles d'intervention mixtes qui incorporaient des éléments de la recherche sur ce qui fonctionne *et* des données probantes sexospécifiques; des programmes holistiques de lutte contre la toxicomanie destinés aux femmes qui ciblaient simultanément les traumatismes; et des programmes communautaires complets à l'intention des jeunes qui reposaient sur les paradigmes de l'apprentissage social. Quant à eux, les programmes inefficaces étaient caractérisés par la prestation non structurée de conseils; des économies de jetons pures; des programmes axés sur la punition (p. ex., *Scared Straight*); des programmes non structurés (p. ex., aucun manuel); des programmes mal mis en œuvre; et des programmes qui ne respectaient pas le principe du risque ou n'étaient pas fidèles au modèle.

Les auteurs ont relevé plusieurs programmes prometteurs qui se fondaient sur des données probantes : *Girls Circle* (One Circle Foundation, s.d.) pour les filles

à faible risque; *Stop-Now-and-Plan* (Augimeri, Walsh, Levene, Sewell et Rajca, 2014); et *Treatment Foster Care Oregon* (Chamberlain, 2003) pour les filles à risque modéré; *Moving On* (Orbis Partners, s.d.); de même que les programmes conjoints *Helping Women Recover* (Covington, 2019) et *Beyond Trauma* (Covington, 2016) pour les femmes à risque modéré ou élevé. Enfin, le programme *Collaborative Case Work with Women* (Orbis Partners, s.d.) était aussi considéré comme un modèle de surveillance prometteur pour les femmes.

Conclusions et leçons apprises

1. Mettre en oeuvre des programmes et des modèles de prestation de services mixtes qui incorporent des éléments de la recherche sur ce qui fonctionne et des données probantes sexospécifiques.
2. Financer des évaluations d'impact pour les programmes dont les données probantes sont prometteuses. En voici des exemples : *Girls Circle* pour les filles à faible risque; *Stop-Now-and-Plan* pour les filles ou les garçons à risque modéré; et *Moving On* pour les femmes à risque modéré ou élevé. Les évaluations devraient aussi inclure une analyse coûts-avantages.
3. Évaluer la mesure dans laquelle les services préexistants destinés aux filles et aux femmes sont adaptés au sexe au moyen de l'outil *Gender-Responsive Policy and Practice Assessment* (Bloom, Covington, Messina, Selvaggi et Owen, 2014).
4. Déterminer si et comment les programmes préexistants pour les filles et les femmes peuvent être adaptés à la communauté LGBTQ2.
5. Investir dans une formation sexospécifique à l'échelle du pays dans tous les milieux du système de justice (dans la collectivité et en établissement) et au sein des organismes

hybrides : services sociaux, police, tribunaux et système correctionnel.

6. Désigner un champion national pour superviser la mise en œuvre de pratiques sexospécifiques.

Sources

- Augimeri, L. K., Walsh, M., Levene, K., Sewell, K. et Rajca, E. (2014). Stop Now And Plan (SNAP) Model. *Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice*, 5053-5063. New York, NY : Springer Science – Business Media.
- Blanchette, K. D. et Brown, S. L. (2019). Female offenders. Dans R. D. Morgan (dir.), *The SAGE Encyclopedia of Criminal Psychology* (p. 490-495). Thousand Oaks, CA : SAGE Publications.
- Bloom, B., Covington, S., Messina, N., Selvaggi, K. et Owen, B. (2014). *Gender-responsive Policy and Practice Assessment*. Repéré à <https://nicic.gov/gender-responsive-policy-practice-assessment>
- Chamberlain, P. (2003). *Treating chronic juvenile offenders: Advances made through the Oregon multidimensional treatment foster care model*. Washington, DC : American Psychological Association.
- Chesney-Lind, M. et Pasko, L. (2013). *The female offender: Girls, women, and crime* (3^e éd.). Thousand Oaks, CA : SAGE Publications.
- Covington, S. (2016). *Beyond trauma: A healing journey for women* (2^e éd.). Center City, MN : Hazelden Publishing.
- Covington, S. (2019). *Helping women recover: A program for treating addiction* (3^e éd. – numéro spécial pour utilisation dans le système de justice pénale). Hoboken, NJ : Wiley.
- One Circle Foundation. (s.d.). *Girls Circle*. Repéré à <https://onecirclefoundation.org>
- Orbis Partners Inc. (s.d.). *Collaborative Case Work with Women (CCW-W)*. Orbis Partners. <https://orbispartners.com/>

Orbis Partners Inc. (s.d.). *Moving On*. Orbis Partners.
<https://orbispartners.com/>

Savage, L. (2019). Les contrevenantes au Canada, 2017. *Juristat n° 85-002-X*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00001-fra.htm>

Schwartz, J. (2013). A "new" female offender or increasing social control of women's behaviour? Cross-national evidence. *Feminist Studies*, 39(3), 790-821.

Simpson, L. (2018). La victimisation avec violence chez les lesbiennes, gais et bisexuels au Canada, 2014. *Juristat*, Statistique Canada. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54923-fra.htm>

Sources additionnelles

Pour obtenir davantage de renseignements sur la recherche effectuée au Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime de Sécurité publique Canada, pour obtenir une copie du rapport de recherche complet, ou pour être inscrit à notre liste de distribution, veuillez communiquer avec :

Division de la recherche, Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
PS.CSCCBResearch-RechercheSSCRC.SP@canada.ca

Les sommaires de recherche sont produits pour le Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime, Sécurité publique Canada. Les opinions exprimées dans le présent sommaire sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de Sécurité publique Canada.
